

Enquête

Enquête sur les accidents de la route avec tués et blessés

En Belgique comme dans la plupart des autres pays européens, les informations concernant les accidents de la route avec lésions corporelles sont collectées par les services de police. Pour chaque accident, les forces de police remplissent un procès-verbal ainsi qu'un formulaire d'analyse reprenant un grand nombre d'informations. Depuis 2003, les données du formulaire d'analyse sont générées automatiquement par une application informatique lorsque les services de police enregistrent les procès-verbaux d'accident. Les données récoltées sont ensuite envoyées à la Direction générale Statistique du SPF Economie où elles sont corrigées (notamment en y ajoutant les décédés 30 jours émanant des PV des parquets non repris dans la base de données de la police) et validées.

Mise à jour des métadonnées

Mise à jour du document 27/01/2019

Présentation

<i>Mots-clé</i>	-
<i>Domaine</i>	2.1.04. Autres enquêtes
<i>Unité statistique - Titre</i>	-
<i>Unité statistique - Description</i>	-
<i>Population statistique - Titre</i>	-
<i>Population statistique - Description</i>	-
<i>Couverture géographique</i>	-
<i>Couverture sectorielle</i>	-
<i>Autres critères de couverture</i>	-
<i>Enquête ménages/ entreprises</i>	Enquête auprès des entreprises
<i>Méthode de collecte de données</i>	-

Période de référence

Première période de référence disponible -

Mandat institutionnel

Référence légale -

Confidentialité

Confidentialité - Politique -

Périodicité

Périodicité Annuelle

Gestion de la qualité

Assurance de la qualité -

Évaluation de la qualité -

Exactitude et fiabilité

Erreur d'échantillonnage -

Erreur non due à l'échantillonnage -

Comparabilité

Comparabilité - Dans le temps -

Comparabilité - Autre -

Méthodologie d'enquête

Base de sondage -

Plan de sondage -

Information auxiliaire -

Taille de l'échantillon -

Allocation de l'échantillon -

Algorithme d'échantillonnage -

Méthode d'estimation -

Méthode de traitement de la non-réponse -

16. Commentaires
